

Grésy sur Isère



RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes

Grésy sur Isère et les risques majeurs

La commune de Grésy participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

François GAUDIN



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou **ALÉA** - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Grésy sur Isère

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses

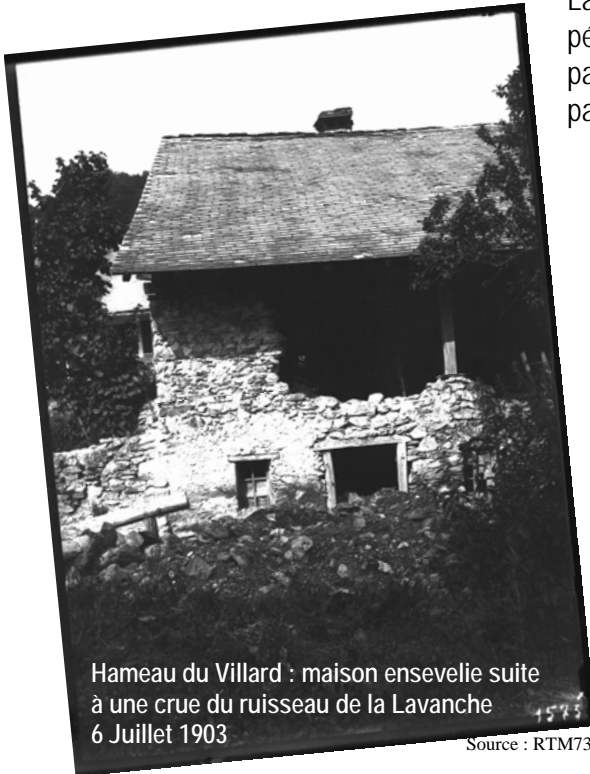


Rupture de barrage



Les crues torrentielles et inondations

Les ruisseaux qui descendent des versants du massif des Bauges, et principalement la Lavanche et le ruisseau de la Corniole, sont périodiquement soumis à des crues, causées par de fortes précipitations orageuses et/ou par une fonte rapide du manteau neigeux.



Hameau du Villard : maison ensevelie suite à une crue du ruisseau de la Lavanche 6 Juillet 1903

Source : RTM73

Historique des principaux événements :

Les plus grandes crues de la Lavanche eurent lieu au tout début du XXème siècle (de 1900 à 1904), ainsi qu'en 1933 et 1937.

Ces événements se sont tous déroulés à la faveur de gros orages d'été et ont engendré de gigantesques coulées de boues dévastatrices qui envahissaient à chaque fois le hameau du Villard sur la commune voisine de Montailleur. Le chef-lieu de Grésy n'a apparemment jamais été touché.

Le ruisseau de la Corniole a quant à lui inondé 2 fois les installations de l'entreprise Salletaz, depuis sa création, il y a une trentaine d'années.

Dernier événement en date :

12 Août 1998 : à la suite d'un gros orage localisé sur les Bauges, le ruisseau de la Lavanche subit une importante crue. Dans la partie haute, les digues furent endommagées et au niveau du stade, une maison de Grésy faillit être inondée, les eaux ayant rongé une partie de la digue.



Les mesures de prévention

Les travaux de protection et d'entretien

Suite aux crues dévastatrices du début du siècle, les services de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) envisagèrent diverses actions pour stabiliser les versants et le lit de la Lavanche.

Entre 1934 et 1937, de nombreux travaux, dont 18 barrages, furent réalisés dans le lit du cours d'eau.

Dans les années 1990, la commune de Grésy a fait mettre en place un ouvrage de rétention sur le ruisseau de la Corniole afin de protéger l'entreprise Salletaz..



La digue en enrochement sec construite en 1999



La plage de dépôt de la Corniole

Le syndicat intercommunal de la Bialle et de la Lavanche, en liaison avec le Saterce, œuvre également aux travaux de protection notamment par la construction, en 1999, d'une digue en rochers sur 300 mètres de long au niveau du hameau du Villard.

De plus, le syndicat effectue un entretien régulier du cours d'eau, en réalisant notamment l'enlèvement des arbres gênant le transit de l'eau et en curant périodiquement les matériaux déposés au fond du lit.

Les bons réflexes en cas de crue



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez à pied dans les étages

Pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains, est nécessaire et obligatoire (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges du cours d'eau.



Embâcle

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRi)

En Combe de Savoie, un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) a été prescrit et est en cours de réalisation par les services de l'Équipement (DDE).

Sur la commune de Grésy, les inondations par l'Isère et les parties basses des ruisseaux ont été étudiées. Une fois que ce PPRi aura été approuvé par le préfet, il aura valeur de servitude d'utilité publique et sera annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Plan d'Indexation en Z (PIZ)

Le PIZ, réalisé en 2005, est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et notamment dans le PLU. Dans les zones soumises aux risques naturels, le PIZ peut prescrire ou recommander la mise en oeuvre de **mesures de protection individuelles ou collectives adaptées** en fonction de l'intensité et de la fréquence du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.



Extrait du PIZ : Zone concernée par les crues de la Lavanche



Les mouvements de terrain

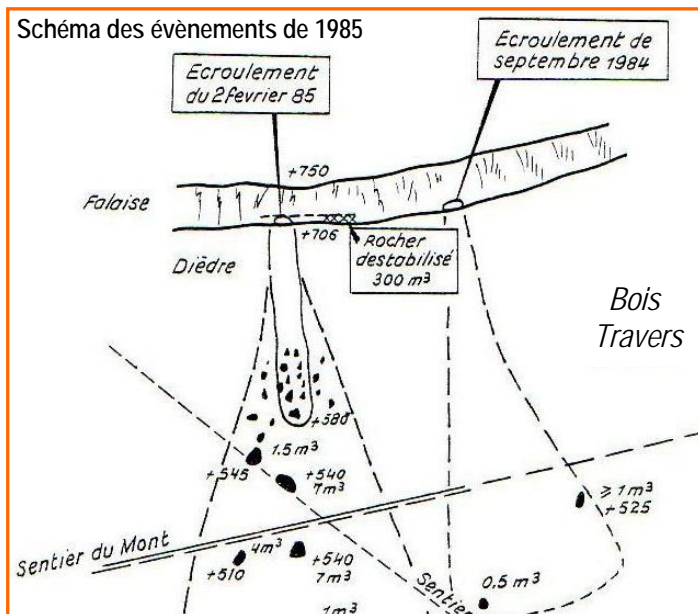
La chute de rochers est le principal risque de mouvement de terrain que l'on peut rencontrer sur le territoire de la commune. En effet, la falaise dominant le village libère périodiquement des masses rocheuses qui ont parfois pu atteindre les zones d'habitation, notamment au niveau du hameau du Murgeray.

Historique des phénomènes :

2 Février 1985 : de nombreux blocs se détachent de la falaise en amont du village. L'un d'eux, d'un volume de plusieurs mètres cubes, dévale la pente pour ne s'arrêter qu'à une centaine de mètres des premières habitations du hameau du Murgeray.

En janvier de l'année suivante, des chutes de rochers sont également observées environ 200 mètres plus à l'Ouest au-dessus de la combe qui domine l'ancienne carrière.

Enfin, des épisodes de plus grande envergure ont également été observés sur l'ensemble du versant par le passé et notamment en 1928.



Ouvrages de protection :



En 1987, suite aux chutes de rochers intervenues au niveau du Murgeray, la commune de Grésy a fait réaliser un merlon pare-blocs au-dessus du hameau. Il s'étend sur une longueur de 350 m et a déjà permis d'arrêter de gros blocs, notamment en 2003.

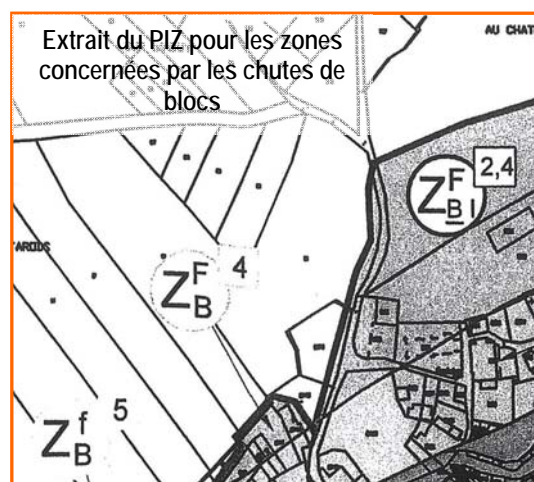
Un projet d'extension de cet ouvrage est également à l'étude.

La forêt qui se situe entre le merlon et les barres rocheuses joue également un rôle de protection en freinant les blocs qui la traversent. Elle doit donc être entretenue et gérée afin de pérenniser ce rôle protecteur.

Mesures de prévention :

La prévention passe par la connaissance du phénomène créant le risque.

Là encore, la cartographie réalisée dans le PIZ répond à cet objectif et préconise la mise en œuvre de mesures de protection constructives pour se protéger des risques : limitation de l'extension des habitations situées en zone à risque, renforcement des façades, entretien des ouvrages de protection...



Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'évènement



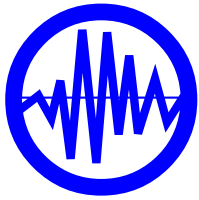
Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.



Les séismes

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



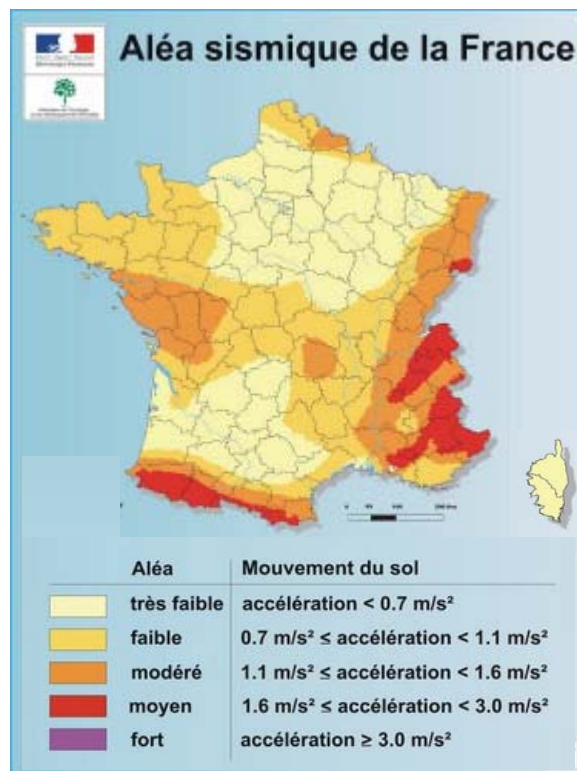
N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Grésy sur Isère est classée en zone sismicité faible (Ib).



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

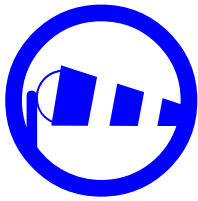
Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Grésy sur Isère.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance, permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



28 Juin 2006 - Rue de l'Eglise : chute d'arbres suite à de fortes rafales de vent



Canicule

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.



Elagage



Pluie - Inondations

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens :
Attention aux chutes d'arbres !



Écoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique (Exemple)



Pas de vigilance particulière.



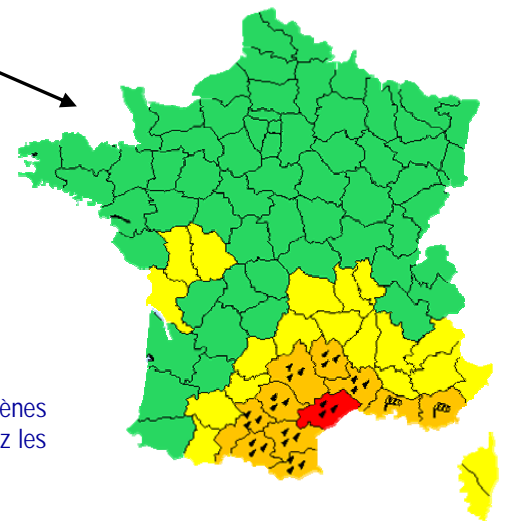
Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu, en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire, lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires, notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



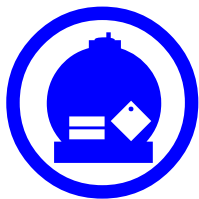
Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.



Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Grésy sur Isère et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Grésy sur Isère, les matières dangereuses transitent principalement par les **routes** et notamment la RD 1090, par la **voie ferrée** et par une **canalisation** qui traverse la plaine le long de la voie ferrée.

Certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent aussi traverser la commune par les routes secondaires.



Transport par voie routière et ferroviaire

Prévention et réglementation :

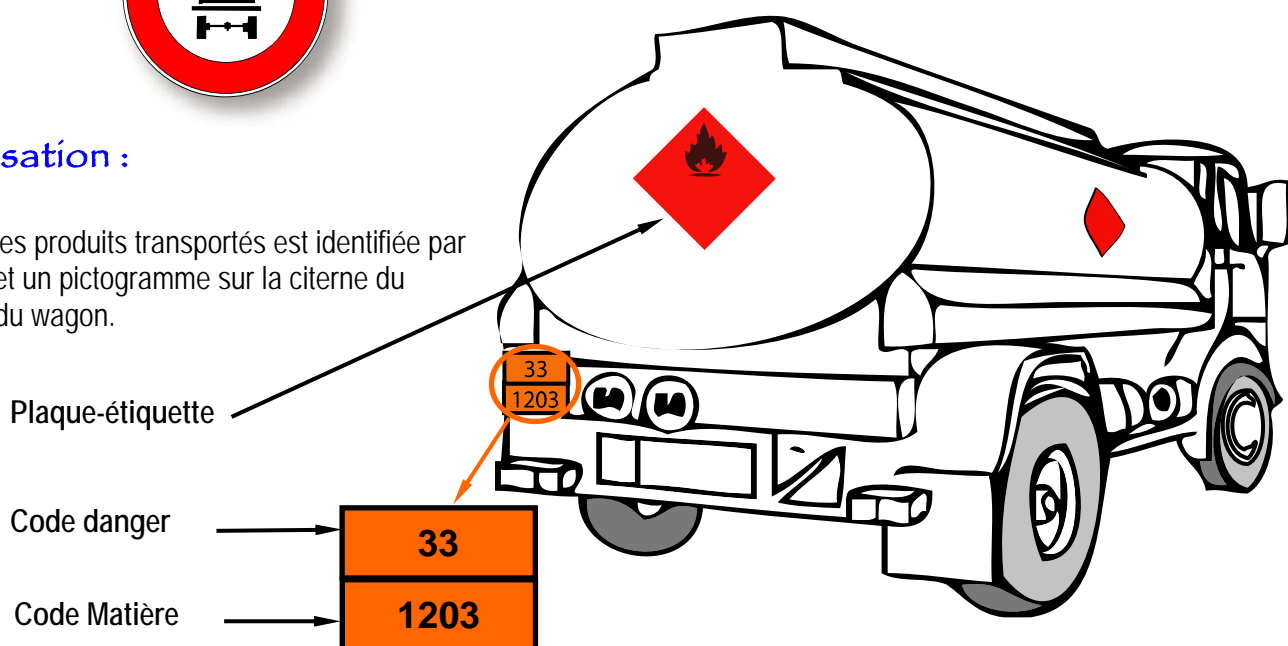
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).

Transport par canalisation

La canalisation qui traverse le territoire de la commune de Grésy sur Isère est enterrée parallèlement à la voie ferrée à quelques 80 cm de profondeur tout au long de son tracé ce qui la protège des agressions extérieures et limite les nuisances visuelles. Cette canalisation, réalisée en acier, permet de transporter du gaz à une pression de 67.7 bar.

Les accidents, quoi qu'extrêmement rares, sont dans 2 cas sur 3, provoqués lors d'une agression externe de la conduite. Le scénario le plus redoutable est alors la rupture franche d'une telle conduite qui lorsqu'elle est suivie de l'inflammation du gaz peut conduire à une explosion et ainsi provoquer des brûlures graves jusqu'à 55 mètres ainsi que des effets mortels jusqu'à 20 m de part et d'autre de la canalisation.



Borne qui matérialise le passage de la conduite

Les mesures de prévention



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

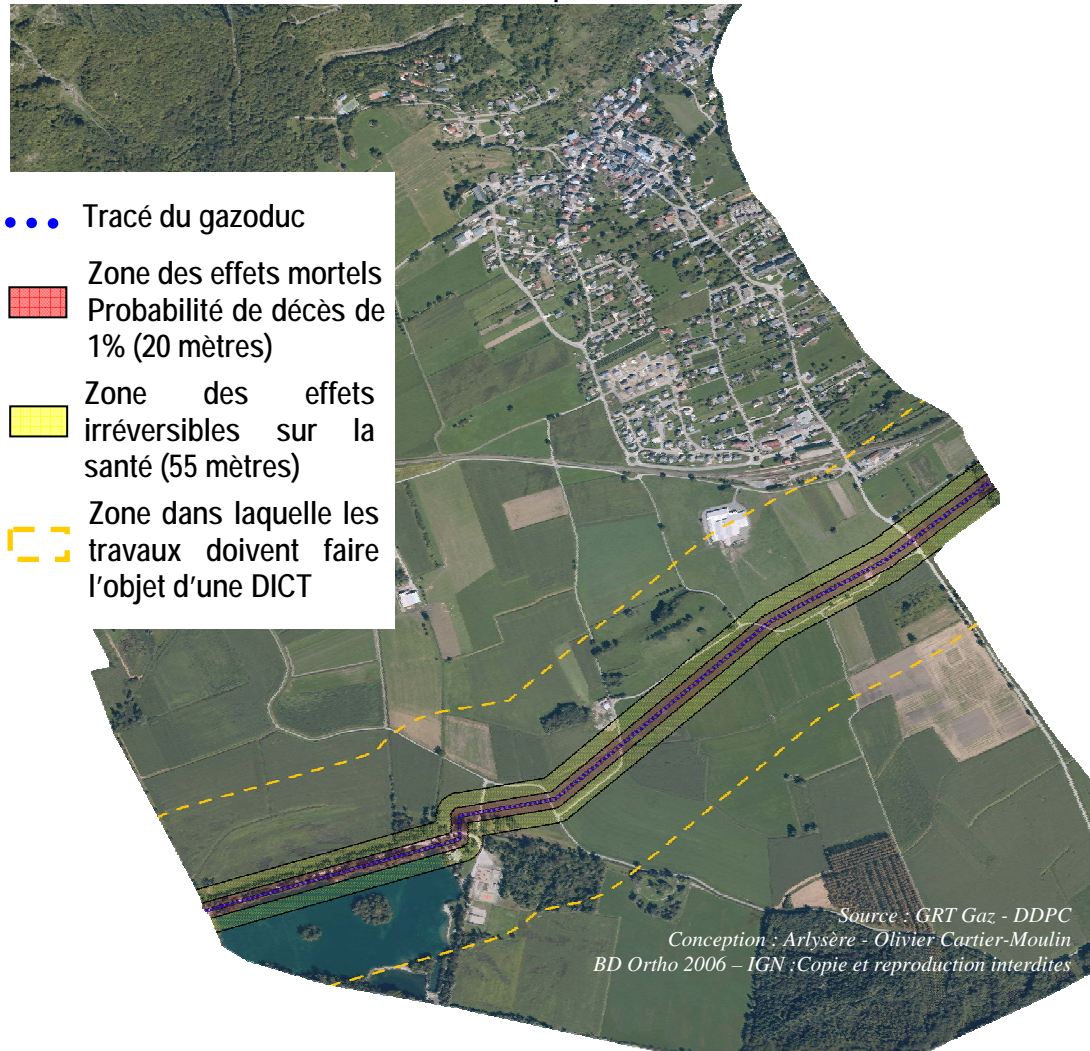
Pour éviter le risque d'explosion

La prévention des risques liés à l'exploitation des conduites de gaz est tout d'abord assurée via l'élaboration d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) qui définit les mesures de sécurité applicables et les moyens mis en œuvre en cas d'accident.

Le risque est également pris en compte dans l'urbanisation. Par exemple, les établissements recevant du public ne peuvent être construits à proximité et l'exécution de travaux à moins de 250 m de la conduite est soumise à l'obligation de procéder à une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux au gestionnaire de l'ouvrage (D.I.C.T.) préalablement à toute intervention. (www.dict.fr).

Enfin, pour réduire le risque d'agression externe par des engins, une protection complémentaire par couverture peut être mise en oeuvre autour de la canalisation.

Tracé de la canalisation et des zones de risques





La rupture de barrage



Le barrage de Roselend

La commune de Grésy est située à l'aval des barrages de Tignes, La Girotte et Roselend. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages provoquerait une onde de submersion qui inonderait le fond de vallée sous plusieurs mètres d'eau mais n'atteindrait pas la partie urbanisée de la commune. Seuls les terrains agricoles en aval de la voie ferrée et le secteur du plan d'eau seraient touchés (cf carte ci-dessous)

Mesures de prévention :

Pour prévenir toute dégradation, et a fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.

Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



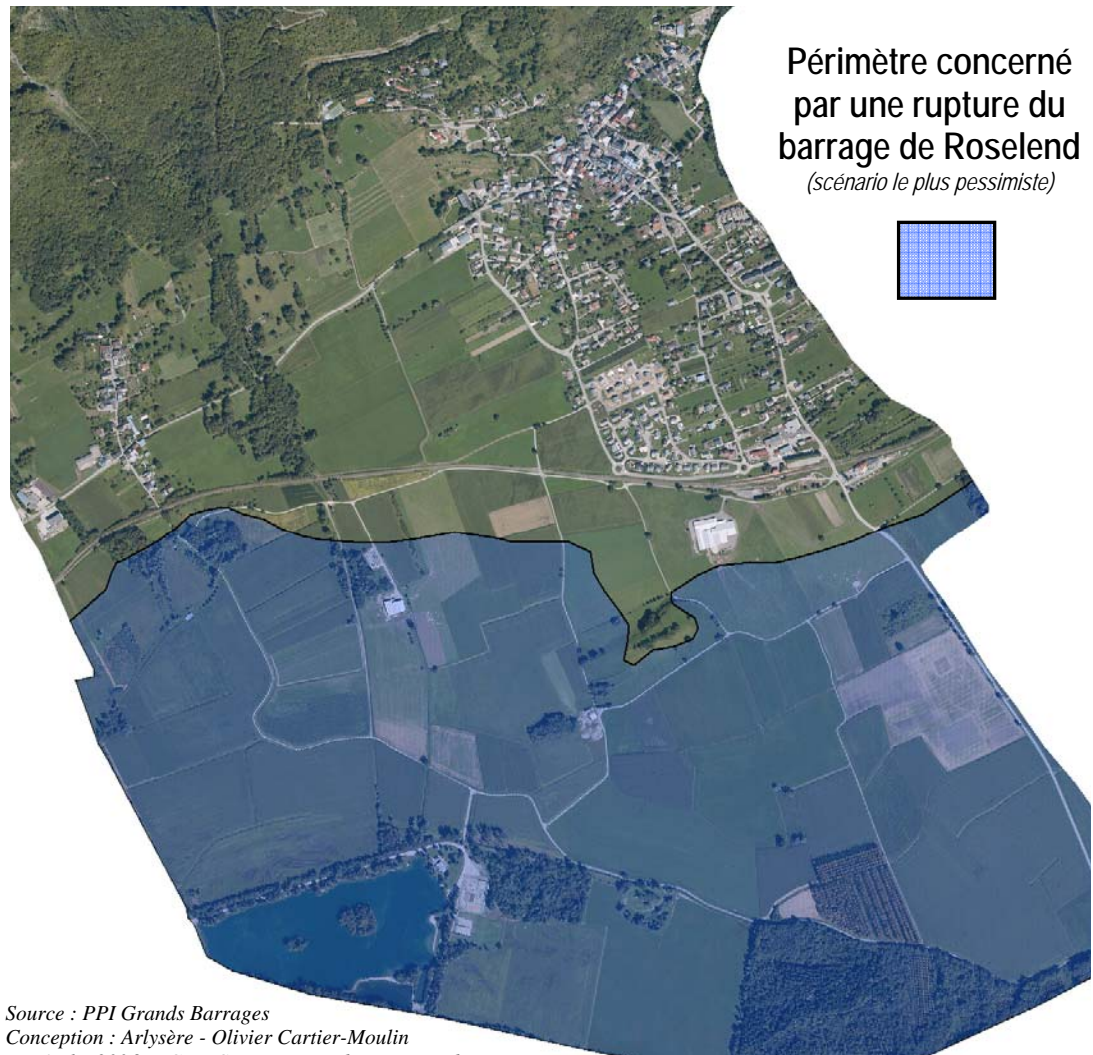
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours

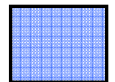


N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Périmètre concerné par une rupture du barrage de Roselend
(scénario le plus pessimiste)



Source : PPI Grands Barrages
Conception : Arlysère - Olivier Cartier-Moulin
BD Ortho 2006 - IGN : Copie et reproduction interdites

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredis du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**
Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes, séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène (Albertville par exemple).* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**

- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.



- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz**



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Grésy sur Isère ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments *(traitement quotidien)*

Pour en savoir plus :

Mairie de Grésy sur Isère : **04 79 37 91 94** - www.gresy-sur-isere.com

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en
occupent !



Inondations
Crues torrentielles



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Chutes de blocs



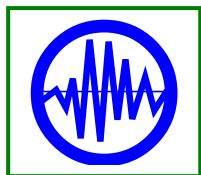
Eloignez vous
de la zone
dangereuse



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



Seismes



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



Phénomènes
Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



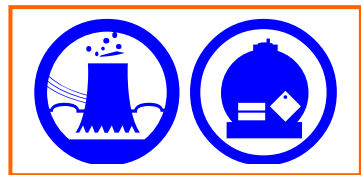
Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



Rupture de
barrage



Gagnez les
hauteurs



Risques technologiques
Gazoduc - Nucléaire - TMD



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie de Grésy : 04.79.31.44.56

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Grésy : 04.79.37.91.94

*Commune de
Grésy sur Isère*



Commune de GRESY SUR ISERE

49, Place Pierre Bonnet - 73460 GRESY SUR ISERE

Tél : (04) 79 37 91 94 - Fax : (04) 79 37 95 93

Mail : commune.gresy@wanadoo.fr Site internet : www.gresy-sur-isere.com

Horaires d'ouverture :

Mardi, Jeudi, Vendredi & Samedi : 8h30 à 12h00

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

►► Syndicat d'études et prospectives ►► Ingénierie Conseil ►► au service des collectivités
►► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr



Directeur de publication : François GAUDIN

Comité de rédaction : Olivier CARTIER – MOULIN, Nicole BEURDELEY

Crédits photographiques : Commune de Grésy, Arlysère, Cypres, RTM 73, ONF-MEDD-Cemagref, Olivier CARTIER-MOULIN